



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2016-11

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Novembre 2016

Le huit novembre deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le deux novembre deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents :** Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Philippe NOIRTAULT, Sandra VIDARD-ROUVREAU

**Absents excusés :** Marylène GIRAUDON a donné pouvoir à Benoît PIRON  
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU  
Sophie AUGER a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT

**Absents non-excusés :** Jacky FAVREAU et Chrystèle JARNY

**Secrétaire de séance :** Marie-France TALINEAU

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 septembre 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 septembre 2016, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine

L'assemblée n'émettant aucune remarque particulière, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ces statuts, avec :

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

### Choix des entreprises pour l'aménagement des abords de la Salle Multi-Activités

Trois entreprises, répondant au cahier des charges, ont été retenues :

- ✓ Entreprise ALLEZ & Cie pour l'éclairage
- ✓ Entreprise JDO pour l'aménagement des espaces verts,
- ✓ Entreprise RACAUD pour le terrassement

Après en avoir délibéré, à 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » l'Assemblée ACCEPTE le choix de ces entreprises, pour l'aménagement des abords de la Salle Multi-Activités et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

Après discussion, l'assemblée considère qu'il serait judicieux de prévoir un emplacement pour l'installation d'un composteur près de la cantine. Il serait éventuellement possible de prévoir un bac de réserve d'eau pour les arrosages, ainsi qu'un « sani - dog ».

### Informations et questions diverses

- Mme Sandra VIDARD-ROUVREAU a exposé à l'assemblée ses différentes recherches concernant les contrats téléphoniques de notre collectivité, pour en expliquer les hausses de tarifs en 2014 et 2015. Celles-ci seraient dues à un nouveau contrat en leasing. Mme VIDARD-ROUVREAU nous fera parvenir prochainement, le compte rendu de ses recherches.
- Nous avons reçu différentes subventions départementales :
  - Travaux Route des Bois 4385,72 €
  - Action culturelle 2000 €
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre Communauté de Communes fusionne avec la Communauté de Communes de Val d'Egray et celle de Gâtine Autize, la nouvelle entité devra élire 1 président et 9 vice-présidents. Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a été proposé qu'un élu de Saint Pardoux se présente en tant que vice-président  
Mme GIRAUDON a décidé d'arrêter son rôle de vice-présidente, qu'elle occupe actuellement à la Communauté de Communes Sud Gâtine. Mr le Maire lui propose de reprendre le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint vacant, aux affaires sociales (ceci fera l'objet d'un vote au prochain Conseil).
- Personnel communal : Madame DREILLARD a repris ses fonctions le 7 novembre. Suite à des arrêts maladie de deux agents techniques, la commune a été obligée d'engager une personne pour pallier aux absences. Celle-ci est en contrat aidé pour un an à temps plein.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

- La poste : Une promesse de vente de 22 500 € a été signée en octobre par un particulier (cession définitive le 19 décembre). La commune ayant un droit de préemption sur le local qui jouxte l'école (500 m<sup>2</sup> de terrain et d'habitation), les élus devront réfléchir à une décision concernant ce lieu qui pourrait servir à construire une classe, agrandir la cour de l'école maternelle ou le parking. Ce projet sera à partager éventuellement avec la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,  
Benoît PIRON

